



## CHAMPIONNATS NATIONAUX 2018

### TABLEAU DE REPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIES ET DE QUOTAS SUPPLEMENTAIRES BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS

#### 1) CALCUL DE BASE DU NOMBRE DE QUALIFIES

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, Le territoire devra sélectionner l'individuel (ou l'équipe) classé(e) immédiatement après les quotas de base définis ci-après.

<b>BADMINTON</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 premiers individuels par territoire et par catégorie</li><li>2 premières équipes par territoire et par catégorie (3 catégories)</li></ul> <p>Ce quota reste un quota global, à répartir selon les territoires et les catégories dans l'un ou l'autre des 2 championnats.</p>
<b>CROSS-COUNTRY</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>5 premiers individuels par territoire et par catégorie en MCJ</li><li>l'équipe championne territoriale de chaque catégorie en MCJ</li><li>2 équipes par territoire en BF 2<sup>ème</sup> année et BG 2<sup>ème</sup> année</li></ul> <p><b>NOTA : un établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées doit inclure ses individuels dans la composition de son ou ses équipes.</b></p>
<b>ESCALADE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>3 équipes en benjamin et en minime par territoire répartie en 2 équipes « mixtes » et 1 équipe « non mixte »</li><li>Pour les Cadets, Juniors : les territoires devront faire le choix de placer 3 équipes « mixtes » et 2 équipes « non mixtes » comme ils le souhaitent entre ces 2 catégories.</li><li>plus 3 équipes que le territoire placera dans la ou les catégories souhaitées (« mixte » ou « non mixte » dans la ou les catégories choisies). Interdiction de mettre les 3 équipes supplémentaires dans la même catégorie (2 équipes dans la même catégorie reste possible).</li></ul>
<b>C.O</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>6 équipes dont 2 équipes benjamins, 2 équipes minimés, 2 équipes cadets-juniors, soit un total de 18 élèves</li><li>6 places individuelles pour les champions territoriaux. Si l'un d'entre eux fait partie d'une équipe, on repêche le second et ainsi de suite.</li></ul>
<b>VTT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>2 équipes benjamin(e), 2 équipes minime, 1 équipe cadet + 1 équipe junior + 8 individuels toutes catégories confondues</li></ul>
<b>ESCRIME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les 4 1<sup>ers</sup> par arme et par catégorie</li><li>Les 4 1<sup>ers</sup> à l'épée en MF et MG Promotionnel</li><li>1 à 3 équipes par territoire dans chacune des 3 catégories du championnat national, 3 équipes d'établissement par territoire en championnat promotionnel benjamin et 3 équipes d'établissement par territoire en championnat promotionnel benjamine (les qualifiés du par équipe sont automatiquement qualifiés pour le championnat individuel).</li></ul>

<b>GOLF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 équipes par territoire</li> </ul>
<b>GYMNASTIQUE FEMININE</b>	<p>Par catégorie en Elite 1 et 2 et Promotionnelle : 1 équipe par territoire et 2 premières individuelles en dehors de l'équipe (les CJ ne formant qu'une seule et même catégorie) (voir également article 3 du règlement de la gymnastique)</p> <p>En championnat Promotionnel mixte, 1 équipe d'AS par territoire (voir également article 26 du règlement de la gymnastique)</p>
<b>GYMNASTIQUE MASCULINE</b>	<p>Par catégorie : 1 équipe par territoire et 3 premiers individuels en dehors de l'équipe (voir également article 13 du règlement de la gymnastique)</p> <p>En championnat Promotionnel mixte, 1 équipe d'AS par territoire (voir également article 26 du règlement de la gymnastique)</p>
<b>JUDO Minime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 équipes par région</li> </ul>
<b>JUDO C/J</b>	10 qualifiés par catégorie d'âge et par territoire ; les commissions territoriales déterminent elles-mêmes les critères de répartition de leurs quotas dans les différentes catégories de poids
<b>SKI ALPIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par comité : 6 élèves dont au moins 3 élèves « Promo » dans chacune des 6 catégories</li> <li>plus 6 individuels par comité toutes catégories confondues (dont au moins 3 Promo)</li> </ul>
<b>SKI NORDIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par comité, il est attribué un contingent de 3 équipes Benjamin, 3 équipes minime, 3 équipe cadet/junior plus 6 individuels par comité toutes catégories confondues</li> </ul>
<b>TENNIS DE TABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 premiers individuels par territoire en catégorie BF/BG/MF/MG/CG/JG OPEN</li> <li>3 premiers individuels par territoire en catégorie BG/MG PROMO</li> <li>4 premières individuelles par territoire en CJF (catégorie unique)</li> <li>dans chaque championnat par équipes, l'équipe championne territoriale dans chaque catégorie</li> </ul>

## 2) QUOTAS SUPPLEMENTAIRES

<b>BADMINTON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En championnat individuel et en championnat par équipes, open et promo, les ½ finalistes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire, à redistribuer dans le championnat correspondant.</li> </ul>
<b>CROSS-COUNTRY</b>	Les 7 premières équipes classées au championnat national de l'année précédente dans les catégories M/C/J apportent un quota supplémentaire à leur territoire.
<b>ESCALADE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La 1<sup>ère</sup> équipe par catégorie du Championnat National de l'année précédente (que les territoires répartiront selon leur choix de catégories et en catégorie « mixte » ou « non mixte » apporte un quota supplémentaire à son territoire</li> </ul>
<b>VTT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les 3 premiers individuels dans chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.</li> <li>Les territoires qui auront des qualifiés, mais qui n'utiliseront pas tous leurs quotas dégageront un quota supplémentaire qui sera attribué aux territoires qui auront eu le plus de participants en championnat territorial.</li> </ul>
<b>C.O.</b>	<p>Les quotas supplémentaires font référence aux résultats de l'année précédente</p> <p><b>Résultats de la compétition par équipe N-1</b></p> <p>1<sup>ère</sup> place dans chaque catégorie = 3 quotas supplémentaires pour le territoire  2<sup>ème</sup> place dans chaque catégorie = 2 quotas supplémentaires pour le territoire  3<sup>ème</sup> place dans chaque catégorie = 1 quota supplémentaires pour le territoire</p> <p><b>Résultats de la compétition individuelle N-1</b></p> <p>Chaque place sur un podium promotionnel, dans les 6 catégories, apporte un quota supplémentaire au territoire</p>

<b>ESCRIME</b>	Les 5 premiers escrimeurs classés dans chaque catégorie et chaque arme apportent un quota supplémentaire à leur région.
<b>GOLF</b>	L'équipe championne de l'année précédente apporte un quota supplémentaire à son territoire. <b>Pour 2018, le territoire Hauts de France obtient un quota supplémentaire.</b>
<b>JUDO C/J</b>	les finalistes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.
<b>SKI ALPIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En attente de précisions de la part de la CTN</li> <li>▪ Les quotas supplémentaires paraîtront ultérieurement</li> </ul>
<b>SKI NORDIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En attente de précisions de la part de la CTN</li> <li>▪ Les quotas supplémentaires paraîtront ultérieurement</li> </ul>
<b>TENNIS DE TABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ½ finalistes individuels de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.</li> <li>▪ En championnat par équipe Promotionnel, les 3 premières équipes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.</li> <li>▪ En championnat par équipe Open, les 3 premières équipes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.</li> </ul>